

DECRET N° 75/77 /MTPSI.DGT.DCGPCE.42/1  
retirant les dispositions du décret n°  
74-285/MJT.DGT.DCGPCE du 22 juillet 1974  
portant promotion des Administrateurs des  
cadres de la catégorie A hiérarchie I des  
SAF (Travail et Administration Générale)  
Avancement 1974.

MINISTRE DU TRAVAIL & DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE, CHARGE  
DE L'INDUSTRIE

DIRECTION GENERALE  
DU TRAVAIL

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- Vu la Constitution du 24 juin 1973 ;
- Vu la loi 15-62 du 3 février 1962 fixant le statut général des fonctionnaires ;
- Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- Vu le décret n°62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 février 1962 fixant le statut général des fonctionnaires ;
- Vu le décret n°62-198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- Vu le décret n°62-426 du 29 décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF ;
- Vu le décret n°65-170/FP-BE du 25 juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
- Vu le décret n°74-285/MJT.DGT.DCGPCE du 22 juillet 1974 portant promotion des Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Travail et Administration Générale) - Avancement 1974 ;
- Vu la lettre n°1970/PM-CG-PCM du 3 septembre 1974 ;

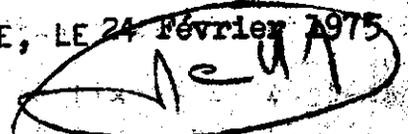
D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont et demeurent retirées les dispositions du décret n°74-285/MJT.DGT.DCGPCE du 22 juillet 1974 portant promotion des Administrateurs des cadres de la catégorie A hiérarchie I des SAF (Travail et Administration Générale) en ce qui concerne M. ODIKI Innocent, en stage à Paris, promu Administrateur en Chef 1<sup>er</sup> échelon.

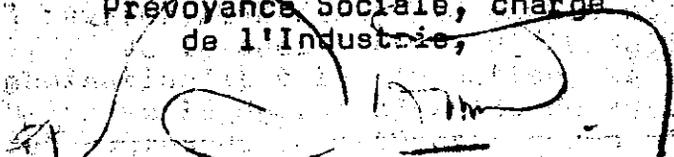
ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

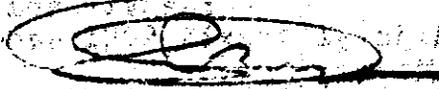
- APPLIICATIONS
- JORPC 1
- DGT./ 1
- DCGPCE 3
- SGCM-BC 3
- DF 3
- ES 1
- Ambaco/ 2
- Paris 2
- Dossier 3
- Intéressé 1

BRAZZAVILLE, LE 24 Février 1975

  
Henri LOPES.-

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement :  
Le Ministre du Travail & de la  
Prévoyance Sociale, chargé  
de l'Industrie,

  
Alexandre DENGUET.-

Le Ministre des Finances,  
  
Saturnin OKABE.-